

Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève le 6 septembre 1952. (Textes anglais et français).

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*)—

De John David Friesen, de la cité de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres personnes d'autres lieux, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Evangelical Mennonite Mission Conference».

Par l'honorable sénateur Thorvaldson—

De Beatrice Harriet Cohen et autres personnes de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, demandant d'être constituées en une corporation portant nom «Brock Acceptance Limited».

Par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*)—

De Reliance Insurance Company of Canada, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à expédier des affaires soit sous le nom de «Reliance Insurance Company of Canada», et/ou sous le nom de «La Reliance Compagnie Canadienne d'Assurances».

L'honorable sénateur White, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des comités permanents du Sénat de la présente session, présente le premier rapport de ce comité.

Le VENDREDI 19 janvier 1962.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs pour la formation des divers comités permanents du Sénat de la présente session, présente son premier rapport, comme il suit:

Votre Comité a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs désignés pour faire partie du comité permanent des Divorces, savoir:

Les honorables sénateurs *Aseltine, Baird, Barbour, Blois, Bradley, Burchill, Cameron, Croll, Farris, Gershaw, Gladstone, Hnatyshyn, Hollett, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, *Macdonald (*Brantford*), Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Taylor (*Westmorland*) et Thorvaldson.—(22).

**Membres ex officio.*

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE S. WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le premier rapport du comité de Sélection soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.